

# **Assemblée Générale Ordinaire des adhérents au PERIN Gan Nouvelle Vie du 5 octobre 2021**

## **Sommaire**

---

<b>Présentation du Comité de surveillance</b>	<b>2</b>
<b>Rapport d'activité 2020</b>	<b>3</b>
<b>Budget prévisionnel pour 2022</b>	<b>5</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>6</b>

La séance est ouverte à 14 heures.

*Conditions de quorum et de délibérations :*

Selon l'article 35 des statuts de l'Association :

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si **mille adhérents ou un trentième des adhérents** au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde Assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

**Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :**

Les résolutions présentées sont adoptées à la **majorité simple** des votes exprimés.

*Pouvoirs*

*Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :*

- 263 adhérents ont donné pouvoir.
- 4 adhérents sont présents.

*Le nombre d'adhérents au PERIN convoqués à cette Assemblée Générale étant de 26 872, le quorum n'est pas atteint (1/30ème = 896 adhérents) sur première convocation.*

*L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.*

*Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.*

L'Assemblée Générale est ouverte sur deuxième convocation à 14 heures 15.

*Sommaire*

- Présentation du Comité de surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2020
- Budget prévisionnel pour 2022
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

## Présentation du Comité de surveillance

---

Elie EL HAWA

Président du Comité de surveillance du PERIN

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
  - Bruno BOUNIOL
  - Amédée MENARD
- Membres élus par l'Assemblée Générale représentant les adhérents du PERIN GAN Nouvelle Vie
  - Elie EL HAWA, Président du Comité de surveillance
  - François-Frédéric DUCOS
  - Olivier FALLA-ETZOL

Le Comité de surveillance du PERIN s'est réuni en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire :

- le 17 décembre 2020 pour être informé de la gestion du plan GAN Nouvelle Vie et du taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- le 15 avril 2021 pour la présentation du rapport de l'assureur concernant la gestion du plan pour l'exercice 2020.

## Rapport d'activité 2020

---

Sophie LE BERRE

*Directrice Technique et Comptable, Groupama GAN Vie*

### *Affaires nouvelles en 2020*

Les affaires nouvelles sont en forte croissance avec 17 213 adhésions :

- Réseau Gan Prévoyance : 38 % ;
- Réseau Gan Assurances : 31 % ;
- Réseau GAN Patrimoine : 31 %.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille était ainsi constitué :

22 330 contrats (5 162 contrats au 31/12/2019) :

- Réseau Gan Prévoyance : 39 %
- Réseau Gan Patrimoine : 37 %
- Réseau Gan Assurances : 24 %

Les modes de gestion choisis :

- Gestion Pilotée : 88 %
- Gestion Libre : 12 %

41% des contrats ont été souscrits avec au moins une garantie de prévoyance.

Le portefeuille compte 42,8 % de femmes, l'âge moyen à la souscription s'élève à 50,1 ans, qui est globalement supérieur chez GAN Assurances et légèrement moindre s'agissant de GAN Prévoyance.

### *Evolution des cotisations*

Au 31/12/2020, le montant des cotisations s'élève à 331,7 millions d'euros, dont 296,9 millions d'euros correspondant à des transferts entrants liés à une opération permettant aux assurés détenteurs d'un contrat de retraite collective Article 83 de bénéficier des avantages du PERIN, dont la possibilité au dénouement du contrat, de récupérer l'épargne versée sous forme de capital.

En 2020, la prime moyenne annuelle globale s'élève à 2 374 euros.

Au 31/12/2020, les unités de compte représentent 77 % des cotisations.

### *Evolution des prestations*

Sur l'exercice 2020, les prestations versées représentent 1,7 million d'euros (rachats : 44 % - termes : 39 % - décès : 8 % - transferts sortants : 8 %)

Une première et unique rente a été mise en service en 2020.

### *Evolution des encours*

Au 31/12/2020, le montant des provisions mathématiques s'élève à 348 millions d'euros (dont 43 % en unités de compte)

### *Les frais prévus contractuellement*

- Le contrat prévoit les frais suivants :
  - Frais sur cotisations : fixés au maximum à 4,5 % sur chaque versement ;
  - Frais de transferts entrants : au maximum 1 % du montant transféré ;
  - Frais en cours de vie du contrat : 0,7 % par an de l'épargne constituée sur les fonds en euros (prélevés sur les produits financiers) et 0,96 % par an du nombre d'unités de compte ;
  - Frais de gestion des rentes : 3 % des arrérages versés ;
  - Frais de transferts sortants : 1 % de frais sont prélevés en cas de transfert si l'adhésion a moins de 5 ans avant l'échéance du plan, aucuns frais ne sont prélevés après 5 ans ou si le transfert intervient à l'échéance du plan ;
  - et frais d'association : droit d'entrée 15 euros / cotisation annuelle 5 euros.

S'agissant des frais sur cotisations, réellement appliqués en 2020 : sur les primes périodiques, les frais moyens s'élèvent à 2,9 %, à 3,3 % sur les versements libres, et à 0,5 % sur les transferts entrants, soit autant de ratios inférieurs aux taux maximum prévus contractuellement.

### *La revalorisation du Fonds en Euros*

La revalorisation du fonds en euros pour 2020 a été fixée à 0,9 % en gestion libre ; en gestion pilotée, le fonds en euros est revalorisé au taux de 1,4 %.

### *La performance des supports en unités de compte*

Concernant la performance des principaux supports en unités de compte en 2020, Groupama Trésorerie affiche une performance négative, à -1,2 %, de même que Groupama Crédit Euro, à -0,58 %, tandis que Groupama Avenir Euro a enregistré une performance à 16,72 %, Groupama Asie à 5,71 %, et Groupama Horizon Actions Emergentes une performance de 6,39 %.

### *La marge technique au 31 décembre 2020*

En outre, au 31 décembre 2020, 331,7 millions d'euros de primes ont été comptabilisés ; les prestations payées s'élèvent à 2,084 millions d'euros, la variation des provisions mathématiques en euro à - 217 190 546 euros, la variation des provisions mathématiques en unité de compte à - 116 005 412 euros, et l'ajustement ACAV à 6 570 656 euros. D'où une marge technique égale à 2 972 506 euros.

### *Réclamations*

Enfin, aucune réclamation n'a été reçue sur l'exercice 2020.

### **Bruno BOUNIOL**

Plusieurs combinaisons sont possibles, en variant entre les unités de compte et la part en euro, notamment pour tenir compte de l'appétence de l'adhérent au risque.

### **Sophie LE BERRE**

Rappelons qu'un questionnaire de découverte du client permet d'appréhender le profil du souscripteur et de lui proposer des supports correspondant à son appétence au risque et à son projet.

*Elie EL HAWA donne lecture de la première résolution :*

*« L'Assemblée Générale prend acte de la présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan « Gan Nouvelle Vie », après information du Comité de surveillance ».*

### **Vincent ROUHIER**

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

*Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.*

*La résolution est donc adoptée à l'unanimité.*

## **Budget prévisionnel pour 2022**

---

### **Vincent ROUHIER**

*Expert-comptable*

Nous avons présenté une version actualisée du budget 2021, qui avait initialement envisagé un total de produits très prudent, à 83 000 euros, mais qui devrait en réalité avoisiner 352 000 euros ; l'augmentation des charges s'explique principalement par l'impôt sur les sociétés dont l'Association doit s'acquitter.

En 2022, nous anticipons le maintien d'une certaine croissance, avec un total de droits d'entrée de 200 000 euros et des cotisations annuelles de près de 148 000 euros, soit un total de ressources d'environ 348 000 euros pour l'exercice à venir.

Vous pouvez prendre connaissance des autres frais, dont les frais de convocation à l'Assemblée Générale annuelle, qui représentent les dépenses les plus significatives, et l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 101 000 euros.

En synthèse, les comptes devraient être positifs d'environ 210 000 euros.

**Bruno BOUNIOL**

La baisse des droits d'entrée est-elle une prudence ou est-elle liée à la diminution du nombre de transferts ?

**Vincent ROUHIER**

Il s'agit d'une mesure de prudence.

**Sophie LE BERRE**

Le niveau de souscription au PERIN s'avère très élevé et ne semble pas connaître de ralentissement.

**De la salle**

Pourquoi les frais d'Assemblée Générale ont-ils doublé ?

**Vincent ROUHIER**

Ces frais ont doublé car le nombre d'adhérents a doublé et que ces frais sont proportionnels à ce dernier.

*Elie EL HAWA donne lecture de la deuxième résolution :*

*« L'Assemblée Générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget ».*

**Vincent ROUHIER**

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

*Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.*

*La résolution est donc adoptée à l'unanimité.*

*Elie EL HAWA donne lecture de la troisième résolution :*

*« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».*

**Vincent ROUHIER**

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

*Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.*

*La résolution est donc adoptée à l'unanimité.*

## Questions diverses

---

**Bruno BOUNIOL**

En conclusion, rappelons que le PERIN est un produit jeune, créé très récemment, et qui suscite aujourd'hui un réel engouement, probablement lié à la possibilité désormais offerte de sortir en capital, mais aussi aux rendements intéressants qu'il permet d'obtenir.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 40.*